

DECISION DU PRESIDENT N° DECDA_2024_061

Nos Fabuleuses 2024 – Droits d'inscription

Le Président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20240212_03 en date du 12 février 2024 donnant délégation à Monsieur le Président de Terres de Montaigu,

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n° DEL20240212_13 en date du 12 février 2024 relative à l'organisation d'un évènement valorisant les entreprises de production du territoire et leur savoir-faire,

Considérant la nécessité de préciser les participations des entreprises et des structures du domaine de l'action sociale,

DÉCIDE

ARTICLE 1

Les tarifs d'inscription à l'évènement « Nos Fabuleuses » organisé par Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération du 19 au 27 octobre 2024 inclus, sont fixés comme suit :

DROIT D'INSCRIPTION PAR STRUCTURE	TARIF NET DE TAXE
Plein tarif	500 €
Tarif réduit (structures d'action sociale)	250 €

ARTICLE 2

Le Directeur Général des services de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée, et au Comptable de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Fait à Montaigu-Vendée

Le Président,
Antoine CHEREAU

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Date de signature : 01/09/2024
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication et/ou de sa notification.*

*La présente décision peut faire l'objet d'un
recours devant le Tribunal Administratif de
Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111
– 44041 NANTES Cedex) dans un délai de
deux mois à compter de sa publication et/ou
notification*